

“Le monde des fausses universités est une jungle”

■ La Fédération des étudiants francophones passe à l'offensive pour que la législation soit renforcée.

Ces derniers mois, la Fédération des étudiants francophones (Fef) a reçu plusieurs témoignages d'étudiants étrangers qui étaient venus suivre une formation en Belgique, et qui avaient été floués par des universités privées. Leurs diplômes, avaient-ils découvert en fin de cursus, n'étaient pas reconnus par les autorités publiques.

En réalité, comme “La Libre” l'avait souligné en août et ce lundi encore, certaines universités privées profitent de la liberté d'enseignement, mais ne mentionnent pas toujours le fait qu'elles ne sont pas reconnues, et que les diplômes délivrés ne sont donc pas valables aux yeux des autorités publiques.

Président de la Fef, Maxime Mori insiste donc ce mardi pour que “la législation en la matière soit renforcée”. “Nous ne remettons pas en cause la liberté d'enseignement. Mais la liberté d'enseignement, c'est comme la liberté de circulation : ce n'est pas parce que tout le monde a le droit de se déplacer que l'on peut rouler à contresens. C'est la même chose avec les universités privées. Ce n'est pas parce qu'existe la liberté d'enseignement, que l'on peut s'en servir pour faire n'importe quoi. Le problème que l'on découvre, c'est qu'il y a un manque de clarté autour du paysage des universités privées. C'est une jungle dont on ne connaît pas l'ampleur. Alors que certains établissements proposent une formation de qualité, d'autres n'existent qu'à des fins lucratives ou même à des fins de prosélytisme religieux. Je pense, par exemple, à un établis-

sement situé au château de la Petite Somme à Durbuy.”

Vers un cadastre du privé

Comme le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), l'évoquait dans nos pages le 11 septembre dernier, la liste des termes protégés tels que “université”, ou “haute école” pourrait être étendue. Les établissements privés ne pourraient dès lors plus utiliser de tels termes.

“Mais il existe d'autres pistes, insiste Maxime Mori. Je pense à la mise sur pied d'un cadastre de tous les établissements privés pour qu'on puisse y voir plus clair sur cette réalité. Il serait utile également que l'on améliore la communication autour des établissements reconnus. Il existe des listes de ces établissements, mais on les trouve difficilement sur Internet. Il nous paraît important par ailleurs de mieux encadrer le marché des certificats qui est en pleine expansion. Ces derniers attestent d'une formation reçue, mais ils ne sont pas suffisamment encadrés par la législation.”

Maxime Mori regrette, pour conclure, que les atteintes à l'enseignement public aient pour conséquence indirecte de favoriser l'enseignement privé. “Plusieurs universités privées jouent, dans leur communication, sur le fait qu'elles ne sont pas soumises à des décrets comme celui qui détermine des quotas de non-Belges dans certaines filières paramédicales. Elles affirment offrir un accès beaucoup plus libre aux études. Et cela fonctionne.”

C'est donc aussi en donnant des moyens à l'enseignement public que l'on luttera contre les universités privées immorales, souligne Maxime Mori.

BdO